

XII
BUDGET
DU
CORPS DE LA GENDARMERIE
POUR L'EXERCICE 1922

XII
BEGROOTING
VAN HET
KORPS DER GENDARMERIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1922

(2)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Défense Nationale et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1922 est fixé à la somme de cinquante et un millions soixante et un mille sept cent quatre-vingt-cinq francs (fr. 51,061,785), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 7 janvier 1922.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Landsverdediging en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging aangeboden worden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Korps der Gendarmerie voor het diepstjaar 1922 is vastgesteld op de som van een en vijftig miljoen een en zestig duizend zeven honderd vijf en tachtig frank (fr. 51,061,785), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 7 Januari 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

ALBERT DEVÈZE.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE
POUR L'EXERCICE 1922.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE PREMIER. 1 Traitements et autres allocations ou prestations fr. Le corps reste débiteur ou créancier vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'il a perçues et celles qui lui sont dues au titre de ses allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant. CHAPITRE II. 2 Pensions et secours. OTAL DU BUDGET DE LA GENDARMERIE. fr.	51,011,785 » 50,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 janvier 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

ALBERT DEVÈZE.

Le Premier Ministre,

Ministre des Finances,

G. THEUNIS.

**BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1922.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE HOOFDSTUK. 51,014,785 » Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen Het korps blijft schuldenaar of schuldeischer jegens de Schatkist voor de hem toegestane sommen die het te veel of te kort heeft ontvangen; het saldo ervan wordt op het volgend dienstjaar overgedragen. HOOFDSTUK II. 50,000 » Pensioenen en hulp gelden 51,061,785 » TOTAAL VAN DE BEGROOTING DER GENDARMERIE.	1 2

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 7 Januari 1922.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

ALBERT DEVÈZE.

De Eerste Minister,

Minister van Financiën,

G. THEUNIS.

(6)

XII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1922

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE 1^{er}.		
<i>Traitements et autres allocations ou prestations :</i>		
a.	{	1 ^o Officiers de tous grades (1). fr. 1,983,733 »
		2 ^o Sous-officiers, brigadiers et gendarmes (1) 41,932,300 »
		43,918,033 »
<i>Fourrages :</i>		
b.	{	1 ^o 820,520 rations (chevaux de troupe) à fr. 4.75 fr. 3,897,470 »
		2 ^o 19,710 rations (chevaux de trait) à fr. 5.07 99,929 70
		3 ^o 54,020 rations (chevaux d'officiers) à fr. 4.75 256,593 »
		4,253,994 70
		Soit. fr. 4,254,000 »
<i>Armement.</i>		
c.		Armement et munitions fr. 60,000 »
<i>Couchage des hommes.</i>		
d.		1,093,000 journées de couchage des hommes à raison de 15 centimes fr. 164,250 »
<i>Casernement.</i>		
e.		Entretien locatif des bâtiments et du mobilier fr. 330,000 »
<i>Remonte.</i>		
f.	{	250 chevaux au prix moyen de 3,000 francs (y compris les frais des commissions de remonte) fr. 690,000 »
		Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, achat des musettes etc. 1,000 »
		691,000 »
<i>Divers.</i>		
g.		Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget fr. 1,574,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		ADDITIONNATION.	DIMINUTION.	
				(¹) Voir à l'annexe : composition du corps, calcul des traitements, etc.
				ART. 1 ^{er} — La différence en moins provient de la diminution des prix des fourrages.
				ART. 1 ^{er} , litt. g. — Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.
				<i>Service de l'administration :</i>
				Indemnités fixes de bureau des officiers . . . fr. 88,000 .
				Imprimés, ouvrages, registres, frais de reliure ou de brochure et d'entretien. Frais d'imprimés et fournitures de bureau des chefs de service n'ayant pas d'indemnités fixes, frais d'éclairage et de chauffage des bureaux, frais d'acquisitions, à titre de première installation, des imprimés, registres pour les unités, districts et brigades, nouvellement installés, abonnement au Journal militaire officiel, frais de reliure de cette publication, dépenses relatives à l'achat des feuillets-contrôles, registres et feuillets-matricules, déclarations de lecture des lois militaires, fardes en carton et toutes dépenses prévues par les instructions, communications téléphoniques à longues distances. 379,000 .
				<i>Service des écuries :</i>
				Frais d'entretien des écuries et du manège . . . 63,000 .
				Ferrure des chevaux, achat et entretien des objets de harnachement destinés à l'instruction. . . 150,000 .
				Frais relatifs au traitement et à l'entretien des chevaux malades, médicaments, enfouissement de cadavres, etc. 30,000 .
				<i>Service de l'instruction :</i>
				Frais relatifs à l'enseignement dans le Centre d'instruction pour sous-lieutenants auxiliaires de la Gendarmerie. Cours particuliers du soir, règlements militaires, objets de salle d'armes. Frais résultant de cours de gymnastique et de natation 7,800 .
				<i>Service de la bibliothèque :</i>
				Achat et entretien des ouvrages; cartes, plans, publications, instruments, reliure, chauffage, éclairage, etc. 1,800 .
				<i>Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes. 368,000 .</i>
				Frais d'inhumation, transports divers 2,800 .
				Indemnité de voyage et de séjour des officiers. . . 97,000 .
				Indemnités de déménagement et de tournées des officiers. Indemnités de déménagement, missions, voyages des sous-officiers, brigadiers et gendarmes. Indemnités de voyage et de séjour aux officiers de l'armée, membres des jurys d'examen de la gendarmerie. 260,000 .
				Frais de première installation des brigades et postes. Traitements des officiers en non-activité . . 40,000 .
				Dépenses imprévues non libellées 119,000 .
51,011,785 »	51,548,400 »	»	536,615 »	
51,011,785 »	51,548,400 »	»	536,615 »	
DIMINUTION. . . fr.		536,615 »		Total. . . fr. 1,874,800 .

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE II. <i>Pensions et secours.</i>
2	»	Pensions et secours : Pensions provisoires; paiement des termes de pension échus avant l'inscription au Grand-Livre Secours à des gendarmes et anciens gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles. Secours et indemnités à des sous-officiers, brigadiers et gendarmes réformés . . . fr. TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.
		DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES
		CHAPITRE III. <i>Services divers.</i>
	»	Acquisition de chevaux pour compléter les effectifs (<i>pour mémoire</i>). TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000 »	50,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
»	1,453,000 »	»	1,453,000 »	
»	1,453,000 »	»	1,453,000 »	
DIMINUTION. . fr.		1,453,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Traitements, indemnités et autres allocations. fr.
II.	Pensions et secours.
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
III.	Services divers
	TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,011,785 »	51,548,400 »	»	536,615 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	
51,061,785 »	51,598,400 »	»	536,615 »	
»	1,455,000 »	»	1,455,000 »	
51,061,785 »	53,053,400 »	»	1,991,615 »	
DIMINUTION . fr.		1,991,615 »		

ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1922

COMPOSITION DU CORPS

CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.

CORPS DE LA

OFFICIERS.

OFFICIERS de gen- darmérie.	OFFICIERS comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux	GRADES.	TRAITEMENT mensuel moyen.	MONTANT.
1	»	2	Lieutenant général	2,200 »	26,400 »
1	»	2	Général major	1,650 »	19,800 »
3	»	3	Colonels	1,350 »	48,600 »
5	»	5	Lieutenants-colonels	1,100 »	66,000 »
6	»	6	Majors	1,000 »	72,000 »
			Capitaines commandants, 13 à	750 »	135,000 »
			Id. 8 à	790 »	78,840 »
40	»	40	Id. 6 à	830 »	59,760 »
			Id. 6 à	870 »	62,640 »
			Id. 5 à	910 »	54,600 »
10	»	10	Capitaines	670 »	80,400 »
			Lieutenants 10 à	510 »	61,200 »
75	»	75	et 30 à	550 »	198,000 »
			sous-lieutenants 23 à	590 »	162,840 »
			12 à	670 »	96,480 »
1	»	1	Officier supérieur hors cadre	1,350 »	16,200 »
»	1	»	Capitaine quartier-maître	910 »	10,920 »
»	1	»	Capitaine administrateur d'habillement	910 »	10,920 »
»	1	1	Médecin principal	1,350 »	16,200 »
»	1	1	Médecin de régiment de 2 ^e classe	910 »	10,920 »
»	1	1	Vétérinaire principal	1,100 »	13,200 »
»	1	1	Vétérinaire adjoint	590 »	7,080 »
142	6	148	A déduire :		1,303,000 »
			1/2 % pour médicaments (approximativement)		6 525 »
148			RESTE. . . fr.		1,298,475 »
A ajouter :					
Indemnités aux officiers montés					87,600 »
Indemnités de logement aux officiers mariés					277,200 »
Indemnités de logement aux officiers célibataires					18,000 »
Indemnités de cabinet de consultation					2,400 »
Indemnités de marche					70,000 »
Indemnités aux officiers admis à la retraite					20,000 »
Indemnités d'amortissement					43,800 »
Indemnité familiale					25,000 »
Indemnité de séparation					10,060 »
Indemnités de tenue et d'équipement					133,200 »
TOTAL (art. 1 ^{er} , litt. a, 1 ^{re}) . . . fr.					1,985,735 »

GENDARMERIE.**TROUPES.**

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENT mensuel moyen.	MONTANT.
100		Adjudants de 1 ^{re} classe fr.	465 »	558,000 »
115		Id. de 2 ^e classe	445 »	614,100 »
289		Premiers maréchaux des logis chefs	430 »	1,491,240 »
570		Maréchaux des logis chefs	420 »	2,872,800 »
408		Premiers maréchaux des logis	400 »	1,958,400 »
1,825		Maréchaux des logis de 1 ^{re} classe.	380 »	8,322,000 »
1,800		Id. de 2 ^e classe	365 »	7,884,000 »
500		Brigadiers	350 »	2,100,000 »
500		Gendarmes.	300 »	1,800,000 »
52		Maréchaux-ferrants	350 (en moyenne)	218,400 »
6,159	2,248 (de selle). 54 (de trait léger).	A ajouter : Suppléments de traitement pour ancienneté de service		27,818,940 » 3,350,000 »
		TOTAL. . . . fr.		31,168,940 »
		A déduire : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments (traitements des gendarmes exceptés), soit sur 20,568,940 francs, approximativement.		146,840 »
		RENTE. . . . fr.		31,022,100 »
		A ajouter : Indemnités aux cavaliers		409,700 »
		TOTAL. . . . fr.		31,431,800 »
		A ajouter :		
		Indemnité familiale		630,000 »
		Indemnités au personnel de la sûreté de Laeken		9,200 »
		Indemnités pour bicyclettes		400,000 »
		Indemnités aux militaires pensionnés		230,000 »
		Indemnités de marche au personnel subalterne.		300,000 »
		Indemnités de séparation au personnel subalterne.		150,000 »
		Indemnités de logement sans nourriture au personnel subalterne		5,000 »
		Indemnités pour chevrons de front		1,700,000 »
		Indemnités de haute paie pour décorations militaires (art. 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912).		8,000 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, occuper un logement gratuit		800,000 »
		Suppléments provisoires d'allocations		2,500,000 »
		Indemnités de premier équipement pour les gendarmes nouvellement admis		600,000 »
		Indemnités provisoires de tenue et d'équipement		2,957,000 »
		Indemnité pour frais d'achat, d'entretien et de renouvellement d'une lampe électrique de poche, avec accessoires, au personnel participant à l'exécution des services judiciaires nocturnes.		100,800 »
		Indemnité aux maréchaux-ferrants en possession du titre de maître.		500 »
		Indemnité pour entretien de chiens policiers		70,000 »
		TOTAL (art. 1^{er}, litt. a, 2^e). . . . fr.		41,932,300 »